



LA SEYNE
SUR MER

Marc VUILLEMOT

Maire de La Seyne-sur-Mer

Vice-président de Toulon Provence Méditerranée

La Seyne-sur-Mer, le 12 Décembre 2018

Assemblée Nationale
Madame Emilie GUEREL
Députée du Var
126 Rue de l'Université

75355 PARIS 07 SP

Nos Réf. : MV/CJ/CV/18-256

Objet : Consultation citoyenne

Madame la Députée,

Plusieurs de mes concitoyens seynois, ayant pris note de l'annonce du Président de la République que les maires vont être appelés à organiser la consultation populaire qu'il a décidé de conduire de janvier à mars prochain, m'ont d'ores et déjà questionné sur les modalités de cette concertation.

Je vous précise que, naturellement, étant très attachée à la démocratie participative, la Ville de La Seyne-sur-Mer mettra en œuvre la logistique nécessaire à cet échange et ce recueil d'idées.

Les élus locaux n'étant pas en responsabilité de la politique nationale, il conviendra toutefois que soient présents aux temps qui seront prévus, soit le représentant de l'État qu'est Monsieur le Préfet du Var, soit vous-même, en votre qualité de parlementaire de notre 7ème circonscription, ou même, ce qui me semblerait le mieux, Monsieur le Préfet et vous-même.

Dans l'immédiat, je suis interpellé par certains de mes concitoyens sur les annonces faites lundi soir par le Président de la République. N'étant pas en mesure de leur répondre, je me permets de vous demander – ou au moins suggérer – de faire rapidement une communication publique sur les mesures décidées.

Je vous précise que les questions qui m'ont été le plus posées hier mardi sont les suivantes :

- qu'entend-on par « salariés autour du SMIC » pouvant bénéficier d'un gain de salaire ?
- est-ce en janvier ou en février que cette hausse sera perçue ?
- est-ce que la hausse de 100 euros du SMIC qui est annoncée vient en plus de celle de 20 euros environ qui est de toute façon prévue par l'augmentation mécanique annuelle fixée en fonction de l'inflation à 1,8% ?
- est-ce que la hausse du SMIC annoncée à 100 euros intègre les autres 20 euros environ résultant de la diminution des cotisations sociales ?
- est-ce que la hausse du SMIC va entraîner une hausse des salaires qui sont au-dessus de celui-ci ? si oui, pour tous les salaires ou dans une limite de X% au-delà du SMIC ?
- est-ce que c'est le SMIC qui va être augmenté ou la prime d'activité ?
- si c'est la prime d'activité qui va être augmentée, est-ce que les hausses de celle-ci prévues pour les années futures seront maintenues ?



- si c'est la prime d'activité qui est augmentée, comment la hausse sera-t-elle comptabilisée pour le calcul des droits au chômage ou la pension de retraite puisqu'il ne s'agit pas d'un salaire mais d'une prestation sociale ?

- si c'est la prime d'activité qui est augmentée, celle-ci étant calculée en fonction des revenus globaux du foyer fiscal, un salarié au SMIC conjoint d'un salarié ayant un salaire important bénéficiera-t-il tout de même de la hausse ?

- de quelle hausse bénéficieront les salariés payés autour du SMIC et travaillant à mi-temps ?

- les fonctionnaires qui ont des bas salaires autour du SMIC vont-ils aussi être augmentés ?

- la défiscalisation des heures supplémentaires est-elle prévue pour janvier ?

- tous les retraités vont-ils bénéficier de l'annulation de la hausse de la CSG ?

- est-ce que l'État va se substituer aux employeurs qui ne pourraient – ou voudraient – l'allouer pour l'octroi de la prime de Noël ?

Quelques – certes rares – personnes, qui ont compris que l'État ne réinstaurera pas l'impôt de solidarité sur la fortune ni ne reviendra sur le crédit d'impôt compétitivité, m'ont également demandé des précisions sur les modalités de financement des mesures annoncées :

- est-ce exact que les mesures seront financées par une taxation des GAFSA ? ou la suppression de l'exonération de l'impôt sur les sociétés lors de leur revente après plus de deux ans ? ou une taxe sur les transactions financières ? ou une taxe sur les droits de succession ?

- est-ce que l'État ne va pas reprendre d'une main ce qu'il offre de l'autre, par exemple en augmentant l'impôt sur le revenu ou la TVA ?

- et je rajoute une question que je me suis moi-même posée lorsqu'on m'a questionné sur l'éventuelle hausse pour les fonctionnaires à bas salaires : si tel était le cas, l'État aiderait-il les collectivités à assumer cette hausse pour les employés territoriaux ? et cette éventuelle augmentation serait-elle exclue le calcul de l'écart de dépenses de fonctionnement d'une année sur l'autre qui doit être limité à 1,2% au titre du « pacte de Cahors » ?

Je demeure à votre disposition pour toute précision que vous souhaiteriez obtenir sur les questions que je me suis efforcé de retraduire le plus clairement possible, et pour tout échange que vous souhaiteriez que nous ayons à propos de la consultation citoyenne que les maires vont aider à mettre en place.

Veuillez agréer, Madame la Députée, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marc VUILLEMOT